

# Entérocoque résistant à la vancomycine



Mise à jour  
08/11/2024

Autres dénominations  
VRE/ERG/ERV

Informations relatives à  
EMS, EPSM, ESE, CAT

Résolu

Epidémie de VRE en cours à l'Hôpital de Morges (EHC), CTR d'Aubonne et de Gilly  
Déclenchée le 17/01/2025

## Epidémiologie

## Agent infectieux

*Enterococcus faecium* ou *faecalis* résistant à la vancomycine *vanA* ou *vanB*

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission

-  par contact direct entre patients
  -  par l'intermédiaire du personnel (mains)
  -  par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)
- 

## Période d'incubation

Variable

---

## Durée d'infectiosité

Durée du portage (très variable: quelques semaines à plusieurs mois). Peut être prolongée chez un patient immunocompromis

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

-  L'application des Précautions Standard est suffisante
  -  En cas d'infection active à VRE/diarrhées maintien en chambre individuelle avec des Mesures Additionnelles Contact pendant la durée des symptômes.
-

## Placement

- Si symptômes d'infection VRE/diarrhée pendant la durée des symptômes:
    - Chambre individuelle avec sanitaires dédiés ou, à défaut, un dispositif médical pour le recueil des excréta (chaise percée) dédié au patient
- 

## Durée des mesures

- Pendant toute la durée du portage VRE (selon indications de l'unité cantonale HPCI)
- 

## Suivi microbiologique

- Dépistage ciblé à l'admission, Si patient:
    - a séjourné plus de 24h pendant les 12 derniers mois dans un hôpital à l'étranger
    - est transféré d'un établissement de soins à l'étranger (hors Suisse) ou d'un établissement suisse (service) déclaré en épidémie
    - a reçu une hémodialyse dans un centre étranger dans les 12 mois précédant ou dans un centre suisse déclaré en épidémie
    - est en provenance d'un programme humanitaire de l'étranger connu comme porteur de BMR (frottis selon indication HPCI)
  - Si la colonisation remonte **à plus de 6 mois** (= dernier prélèvement positif) faire un contrôle du portage (2 frottis :J0,J7 et une culture de selles J14):
    - Frottis rectal (doit être teinté)
  - Si la colonisation **date de < 6 mois** :
    - aucun dépistage à l'admission
-

## Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles
  - Privilégier le matériel à usage unique (UU)
  - Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
- 

## Transport

- Vêtements propres (non souillés)
  - Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
- 

## Circulation

- Circulation possible si :
    - Résident.e propre sur lui
    - Vêtements propres
    - Si plaie infectée, recouverte d'un pansement propre
    - Désinfection des mains avant de sortir de leur chambre
- 

## Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit

- Désinfection des mains en sortant de la chambre
  - Limiter le nombre de visiteurs
- 

## Transfert/sortie

Avertir le service/établissement de destination avant le transfert pour qu'il prenne les mesures adéquates (séjour en chambre individuelle) et avertir le service HPCI

---

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures

- Enquête d'entourage selon directives du service HPCI
  - On considère comme un cas contact:
    - Tous les contacts et voisins de chambre depuis l'admission du cas index
  - Si découverte du portage VRE durant le séjour en EMS
    - Se référer à la fiche micro-organisme : Contact VRE / ERV / ERG
- 

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

---

## Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

---

## Blouse de protection

Oui, si contact direct avec le résident lors de contact potentiel avec des selles (toilette ou contact avec son environnement immédiat)

Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Pas nécessaire pour les contacts en dehors de la chambre

---

## Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Nettoyage/désinfection

## Matériel de soins

Utiliser le détergent/désinfectant usuel

---

## Lit et literie

Utiliser les sacs à linge usuels

---

## Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
  -  Lors de la levée des mesures ou au départ du résident:
    -  Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté
    -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre est à désinfecter
    -  Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
- 

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Autre

Vaisselle : Filière habituelle

---

# Déclaration du cas

## Déclaration à HPCi Vaud

En cas d'épidémie (>2 cas), avertir le service HPCI et prendre contact avec l'Unité cantonale HPCI

Oui si résident en EMS

---

## Déclaration au service HPCI

Avertir l'unité cantonale HPCI

---

## Déclaration au médecin cantonal

Les flambées, dès > 1 cas microbiologiquement documenté

---

## Autre information

VD

Flyers/plaquette d'information destinée au patient porteur de BMR

---